



COVID-19 **SEPTEMBRE 2020 :** **DISPOSITIONS** **PRISES PAR 3F**

Publié le 31/08/2020

COVID-19, septembre 2020 : mesures prises par 3F

Vous trouverez dans cette page le point sur les mesures prises par 3F à partir du 1er septembre 2020, dans le souci de veiller à la santé et à la sécurité de tous et toutes, locataires, collaborateurs et collaboratrices, prestataires.

RESTONS EN CONTACT

Nos équipes de proximité continuent d'assurer leurs missions d'entretien normales, dans le respect de gestes barrières.

Elles assurent en particulier l'entretien ménager - hall d'entrée, ascenseur avec insistance sur tous les points de contacts avec les mains - et les entrées et sorties des ordures ménagères, avec le matériel garantissant leur sécurité.

Votre gardien ou gardienne sont joignables par téléphone.

Notre service clientèle répond aux demandes, du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Le week-end, le service Urgence Week-End prend le relais.

Nous vous conseillons de continuer à utiliser de préférence votre compte client sur l'Espace Locataire pour réaliser vos demandes administratives et techniques.

Votre gardien ou votre gardienne vous reçoit dans son espace d'accueil :

- sur **rendez-vous** uniquement
- **une seule personne** à la fois dans l'espace d'accueil
- port du **masque** obligatoire.

Nos agences, antennes et sièges sociaux vous accueillent :

- l'accès ne sera donné qu'à **une seule personne** à la fois.
- le port du **masque** est obligatoire pour tous nos visiteurs.

TRAVAUX & INTERVENTIONS TECHNIQUES

Compte tenu du contexte, les délais d'intervention pourront être allongés pendant quelques temps. Pour protéger la santé de tous et toutes, il est important de suivre les consignes données par les entreprises qui interviendront.

En particulier :

- respecter les gestes barrières,
- répondre aux questions posées par téléphone par le prestataire avant son intervention, destinées à préparer correctement sa venue sur place.

ARRIVÉES & DÉPARTS

• Les commissions d'attributions

Les commissions d'attribution des logements ont été réalisées en visioconférence depuis le début du confinement. Elles se poursuivent de cette façon.

• Les visites de logement

Les visites par les candidats s'effectuent dans les logements vacants et en dehors de travaux.
Pour ces visites, le port du masque est obligatoire.

- **La signature du contrat de bail**

La signature des contrats se déroule à distance, par mail ou par courrier.

- **Les entrées et sorties dans les lieux**

Les états des lieux d'entrées et de sorties sont effectués en logement vide et en respectant les consignes de sécurité données par les équipes de 3F.

- **Les échanges de logements**

Les échanges de logements sont toujours possibles en ligne via notre bourse d'échange, accessible par votre Espace locataire.

Les visites des logements sont possibles en respectant les gestes barrières. Le port du masque est vivement recommandé.

LOYERS & QUITTANCES

- **Les difficultés financières pour régler les loyers**

En cas de difficultés pour payer votre loyer, prenez contact avec nous sans plus attendre. Nos équipes sont là pour vous accompagner, vous aider et trouver ensemble des solutions de paiement adaptées à votre situation actuelle.

- **Nouvelle aide au logement pour les salariés, demandeurs d'emploi et saisonniers agricoles**

Locataires (ou accédant-es à la propriété) salarié-es d'une entreprise du secteur privé ou agricole fragilisée par la crise sanitaire : **Action Logement** vous propose **300 € d'aide** préventive aux impayés de loyers sous conditions d'éligibilité et dans la limite des fonds disponibles.

À quelles conditions pouvez-vous bénéficier de cette aide ? Comment l'obtenir ?

Toutes les informations [ici sur le site d'Action Logement](#).

VOTRE RÉSIDENCE

• La circulation dans les escaliers et dans les halls

Pour respecter les gestes barrières préconisés par le Ministère de la santé, nous vous recommandons :

- de porter un **masque**
- de veiller à bien garder une **distance de sécurité** d'un mètre lorsque vous croisez quelqu'un dans les escaliers et dans les halls.

• L'accès aux ascenseurs

Pour respecter les gestes barrières préconisés par le Ministère de la santé, nous vous recommandons :

- de porter un **masque**,
- de prendre l'ascenseur **seul·e** dans la mesure du possible,
- d'éviter les **contacts** avec les boutons : utiliser un mouchoir en papier propre pour appuyer sur les boutons, et le jeter ensuite dans une poubelle
- d'attendre votre tour en respectant les **distances** de sécurité.

Pour tout complément d'information sur les gestes pour faire face au coronavirus

nous vous invitons à consulter le site du gouvernement

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

ou à appeler le **0 800 130 000**

(numéro vert ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7).